



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3960

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Centrale de mobilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3960**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Centrale de mobilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La stratégie de développement de la centrale de mobilité de la Communauté urbaine de Lyon a été approuvée par délibération n° 2011-2279 du Conseil du 27 juin 2011.

Le projet de centrale de mobilité comporte 3 axes : le développement de services par la Communauté urbaine, la mise à disposition de données à des tiers, le développement de projets d'innovation en lien avec le secteur privé. Le projet Optimod'Lyon et d'autres développements s'inscrivent dans ce 3° axe.

Le projet Optimod'Lyon a fait l'objet d'une convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour une subvention d'un montant de 1 005 980 € et d'une convention avec la Région Rhône-Alpes au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour un montant de 312 558,84 €.

Dans le cadre de l'appel pour la sélection de villes phares (transport innovation deployment for Europe -TIDE-) dans le domaine de l'information multimodale (et d'autres domaines) lancé par Promotion of operational links with integrated services (POLIS) et Eurocités, la Communauté urbaine a été retenue comme bénéficiaire d'une subvention d'un montant maximum de 19 000 €.

Une convention a été élaborée, fixant le montant et les conditions d'attributions de l'aide financière accordée. Elle comprend, notamment, l'organisation d'un événement sur le projet Optimod'Lyon, géré par POLIS et Eurocités, ainsi que la participation à des forums en Europe. Elle est conclue jusqu'au 30 septembre 2015.

Cette action permettra d'augmenter, au-delà de la sphère nationale, la notoriété de la Communauté urbaine dans le domaine de la mobilité en Europe.

Cette convention sera signée en vertu de la délibération n° 2011-2279 du Conseil du 27 juin 2011 autorisant monsieur le Président à déposer, auprès des organismes publics intervenant dans le financement de l'innovation et de la mobilité, des demandes de subventions relatives au projet de centrale de mobilité et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

Cette aide est affectée à l'opération n° 0P08O2442 - Centrale de mobilité compte tenu du périmètre du projet Optimod'Lyon.

Il convient, aujourd'hui, d'actualiser le montant de l'autorisation de programme correspondante ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P08 - Transports urbains, sur l'opération n° 0P08O2442 individualisée le 27 juin 2011 pour un montant de 19 000 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 5 000 € en 2013,
- 5 000 € en 2014,
- 9 000 € en 2015.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 337 538,84 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.